



# Règlement du Championnat régional des Jeunes 2021

Le Championnat de Ligue des Jeunes, organisé par la Ligue des Échecs d'Occitanie, constitue la phase interdépartementale des qualifications pour le Championnat de France des Jeunes.

## **Préambule :**

Le championnat est exceptionnellement organisé en 2 zones, ZID-Ouest (ex-MP) et ZID-Est (ex-LR), les 25 et 26 septembre 2021. Le championnat **ZID-Ouest** se déroulera à **Balma** (31) Salle polyvalente 17, Avenue des Arènes et le championnat **ZID-Est** à **Milhaud** (30), salle des fêtes 6, Rue Gustave Berthaud.

## **1. Organisation**

Le championnat est composé de 11 tournois :

- 1 mixte et 1 féminin dans les catégories U08, U10, U12, U14, U16.
- Les U18 et U20, mixte et féminines, sont inscrits ensemble dans un open sans conditions de qualifications.

Dans chaque catégorie sont décernés les titres de Champion et Vice-champion de la Ligue d'Occitanie. Attention les catégories de ce championnat sont celles de la saison 2020-2021

## **2. Qualifications au Championnat de France**

Les quotas de qualifiés sont attribués par la FFE pour la Ligue des Echecs d'Occitanie selon le tableau suivant :

		U08	U10	U12	U14	U16
Mixtes	Zone LR	6	4	4	6	6
	Zone MP	3	4	5	5	6
Filles	Zone LR	3	3	4	3	4
	Zone MP	3	3	3	3	3

**Qualifiés d'office :** Pierre Bauer U10 ; Nathan Richard et Adrien Vu Dinh U12, Océane Fésigny et Léana Grimault U14 ; Laura Sumarriva Paulin U16

## **3. Participation**

### **3.a. Joueurs qualifiés :**

Le championnat est ouvert aux joueurs qualifiés dans chaque département dont la liste a été arrêtée par la commission des jeunes en juin 2021. La liste est consultable sur le site de la ligue.

### **3.b. Inscription :**

Chaque participant s'inscrit sur le site HelloAsso. Le droit d'inscription est de 10€. Le joueur devra être titulaire d'une licence A pour la saison 2021-2022. L'inscription des joueurs qualifiés sera close le **11 septembre**.

### **3.c. Repêchage :**

Dans le cas où un joueur qualifié au titre de l'article 2 ne confirme pas sa participation auprès du directeur de la compétition, un joueur de la même catégorie et du même département pourra être repêché. L'organisation du repêchage est du ressort de chaque comité. Il sera clos le **17 septembre**. L'inscription des joueurs repêchés sera close le **21 septembre**.

## **4. Déroulement**

### **4.a. Tournois :**

Le championnat est organisé en 6 rondes pour toutes les catégories. Si dans un tournoi les participants sont moins de 7 alors les participants du mixte et du féminin de cette catégorie seront regroupés.

### **4.b. Cadence :**

Pour les tournois U08 et U10, la cadence est de 50 minutes/joueur + 10 secondes/coup. Pour les autres tournois, la cadence sera de 60 minutes/joueur + 30 secondes/coup.

### **4.c. Règles du jeu :**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.

### **4.d. Appariements :**

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi (version 3.3.6)

### **4.e. Classement :**

Le classement est établi au nombre de points. Pour le titre de Champion de Ligue, pour la qualification au Championnat de France et pour toutes les places ex æquo, le départage est déterminé par la grille américaine.

## **5. Encadrement**

### **5.a. Direction du championnat :**

Le Comité directeur désigne le directeur du Championnat qui ne peut pas être l'arbitre principal du tournoi. Le directeur du Championnat est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat de France. Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

### **5.b. Arbitrage :**

La liste des arbitres du Championnat sera publiée en annexe dans le règlement des tournois. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le président de la Ligue sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

### **5.c. Commission d'appel :**

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée : d'un représentant des arbitres, du directeur de la compétition ou son représentant, de l'organisateur ou son représentant, un entraîneur, et un joueur. Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Pour le Comité directeur de la Ligue

Pierre Leblic

Pour la Commission des Jeunes

Denis Nouvel

Pour la Commission technique

Jean-Christophe Carpentier